



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240628-D20240011210-DE

Nombre  
de Conseillers en exercice : 49  
de Présents : 35  
de Votants : 40  
Dont vote par procuration : 5  
Abstention : 0  
Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00112/2024 du 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 21 juin 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (35)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Djamaidine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (9<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Saïd MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Saïd Djanfar MOHAMED (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAÏD (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

### Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAÏD (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale)

### Absents excusés : (2)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Hamidani MAGOMA (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire)

### Procuration : (5)

Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

### OBJET :

**Don de masques  
chirurgicaux aux villes  
Agoè Nyivé 2 (Togo) et  
Antsirabe (Madagascar)**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 11/07/2024 que la convocation avait été faite le 21/06/2024.

**Le Maire.**

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que les jumelages entre la commune de Mamoudzou et celles d'Agoè Nyivé 2 et d'Antsirabe, ont établi des partenariats solides et fructueux, visant à renforcer les liens d'amitié, de coopération et d'échange entre elles. Dans le cadre de ces accords, il a été prévu un soutien mutuel et une assistance technique et matérielle, notamment dans les domaines des services municipaux ;

**Considérant** que ces démarches s'inscrivent conformément aux règles relatives aux ententes, conventions et conférences entre communes les françaises et villes étrangères dans le cadre de la coopération régionale ;

**Considérant** que la crise sanitaire de COVID a mis en évidence la nécessité d'avoir un plan de prévention et l'importance de la solidarité internationale face à une pandémie. Ainsi, les villes d'Agoè Nyivé 2 et Antsirabe ont formulé des demandes de dons de masques chirurgicaux le 2 mai 2024 pour le premier et le 22 avril 2024 pour le second, afin de protéger sa population et de contribuer au bien-être de leurs concitoyens. ;

**Considérant** que les stocks de masques chirurgicaux de la ville sont suffisants en cas d'une éventuelle épidémie. Cela permet de donner un accord favorable à ces demandes de don ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'octroyer à titre gracieux à la commune urbaine d'Agoè Nyivé 2 un don de 5 000 masques chirurgicaux et de 10 000 masques chirurgicaux à celle d'Antsirabe.

**Article 2** : d'autoriser une provision sur charge dans le cas où la commune bénéficiaire n'aurait pas les moyens financiers pour s'acquitter des frais d'envoi et de dédouanement.

**Article 3** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/07/2024

**Le Maire**

**Abstention (0) :**  
**Contre (0) :**